



DÉLIBÉRATION N° 114/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

OBJET : FINANCES

Règlement d'attribution des subventions communales et de la mise à disposition de matériel aux associations et règlement d'utilisation des bus communaux par les associations.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le dix-neuf octobre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 octobre 2023.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – M. Christophe VIEIRA – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Étaient représentés :

M. Emmanuel DENIS par M. David JARDINE.
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU.
Mme Véronique CHARTIER par M. Eric AGBESSI.
M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM.
M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

M. Halim YALCIN est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Jean-Louis ANTONY, Adjoint au Maire en charge des Finances, rappelle à l'assemblée qu'afin de soutenir les associations présentes sur le territoire, la Commune de Volvic aide celles-ci en leur mettant à disposition du matériel et, notamment, des véhicules ainsi qu'en attribuant, le cas échéant, des subventions.

Aussi, dans un souci de rationalité et d'efficacité, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter :

- un règlement relatif à l'attribution des subventions et à la mise à disposition de matériel qui porte, notamment, sur les critères permettant de déterminer le montant des subventions et les modalités de mise à disposition du matériel ;
- un règlement relatif à l'utilisation des bus communaux par les associations.

Ainsi, le **Conseil Municipal**, M. Jean-Louis ANTONY entendu, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le règlement relatif à l'attribution des subventions et à la mise à disposition de matériel, ci-joint ;
- **APPROUVE** le règlement relatif à l'utilisation des bus communaux par les associations, ci-joint ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 2/11/2023
Publié ou notifié
le : 7/11/2023

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

